

DÉCÈS D'UN PROCHE

Guide des démarches

DANS LES
24
HEURES*

- ✓ **Obtenir un certificat médical de décès**
Auprès de l'hôpital, la maison de retraite, ou le médecin (si visite à domicile).
- ✓ **Faire une déclaration de décès en mairie du lieu du décès**
Justificatifs : certificat de décès, pièces d'identité du défunt et du déclarant. Demander des copies de l'acte de décès.

*hors dimanches et jours fériés

- ✓ **Vérifier s'il existe un contrat obsèques**
Si le défunt en avait souscrit un, prévenir l'organisme concerné.
- ✓ **Choisir l'organisme de pompes funèbres**
Liste affichée en mairie, dans les établissements de santé, les chambres mortuaires et funéraires. Devis écrit gratuit obligatoire.

À savoir : gratuité de la chambre mortuaire les 3 premiers jours suivant le décès dans un établissement de santé (public ou privé).

DANS LES
48
HEURES

DANS LES
6
JOURS*

Déroulement des obsèques

Dans le respect des volontés du défunt (crémation, enterrement).

Si besoin, achat d'une concession dans un cimetière (se renseigner auprès de la mairie)

À savoir : possibilité d'obtenir **jusqu'à 5 000 €** de la banque qui gère les comptes du défunt, sur présentation de la facture réglée.

*hors dimanches et jours fériés

Prévenir les organismes payeurs

- ✓ **Employeur** si le défunt était salarié ou fonctionnaire
- ✓ **Pôle Emploi** s'il était au chômage
- ✓ **Caisses de retraite** s'il était retraité
- ✓ **Assurance maladie** s'il touchait une pension d'invalidité
- ✓ **Caf** s'il touchait une aide au logement ou le RSA
- ✓ **Département** s'il touchait des aides sociales (allocation personnalisée d'autonomie par exemple).

DANS LES
10
JOURS

Et
ensuite

- ✓ **Banque** (blocage des comptes)
- ✓ **Contrats de prévoyance** (assurance décès...)
- ✓ **Notaire** (succession et autres démarches)
- ✓ **Centre des impôts** (déclaration de succession dans les 6 mois, déclaration de revenus dans le délai normal)
- ✓ **Caisses de retraite** (demande de réversion pour le conjoint survivant)
- ✓ **Bailleur** (résiliation du bail) ou **syndic** (règlement des frais de copropriété)